

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Arrêté du 26 février 2007 relatif au tableau d'avancement des inspecteurs généraux de l'équipement au titre de l'année 2006**

NOR : *EQUIP0790565A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;  
Vu le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement en date du 28 novembre 2006,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2006, les inspecteurs généraux de l'équipement dont les noms suivent :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

Bouche (Nancy) ;

Diquet (Jean-Claude) ;

Prévot (Marc) ;

Socie (Michel).

À compter du 9 novembre 2006 : Wauters (Alain).

Article 2

Le présent article sera déposé à la direction générale du personnel et de l'administration pour être notifié à qui de droit.  
Fait à Paris, le 26 février 2007.

*Le ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer,  
Pour le ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale du personnel  
et de l'administration empêchée :  
La sous-directrice des personnels  
administratifs,  
maritimes et des transports terrestres,  
A. Dufourmantelle*